



SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

APPELLATION COMMERCIALE	POUDRE DE CARBURE DE SILICIUM
NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET	58XX-X
APPELLATION CHIMIQUE	

FABRICANT / FOURNISSEUR	ANAMET
ADRESSE	P.O. Box 538 BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	(450) 646-1290
TÉLÉPHONE D'URGENCE	CANUTEC: (613) 996-6666

SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation chimique. Description	Numéro CAS	%	OSHA PEL	ACGIH TLV
Carbure de silicium.	409-21-2	99	10 mg/m ³	10 mg/m ³
Dioxyde de silicium.	14808-60-7	<1	0.1 mg/m ³	0.1 mg/m ³

NOTE: Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.

SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition en °C	Non disponible.	Pression de vapeur (mm Hg)	Non applicable.
Point de fusion en °C	2700 °C	Densité de vapeur (Air = 1)	Non applicable.
Densité (Eau = 1)	2.21	Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)	Non applicable.
Solubilité dans l'eau	Insoluble.		
Aspect et odeur	Poudre gris/noir / Sans odeur.		



SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION

Point d'ignition	Non inflammable.		
Limites d'inflammabilité	LEL	Non applicable.	UEL Non applicable.
Extincteur	Non applicable.		
Procédures spéciales d'extinction	Ne brûle pas.		
Feux spéciaux/explosion	Aucun de connu.		

SECTION V • RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable.
Conditions à éviter	Éviter d'utiliser dans des aires totalement non ventilées.
Incompatibilité	Les oxydants, les acides et les bases fortes.
Produits dangereux de décomposition	Non établi.
Polymérisation dangereuse	Ne devrait pas se produire.

SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

A – PREMIERS SOINS

Yeux	Rincer avec beaucoup d'eau propre et obtenir une assistance médicale.
Peau	Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, obtenir une assistance médicale.
Inhalation	Transporter le patient à l'air frais et obtenir une assistance médicale.
Ingestion	Obtenir une assistance médicale <u>Ne pas faire vomir.</u>

B – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES: Inhalation, skin contact.

• EXPOSITION À COURT TERME

Yeux	La poussière est un irritant pour les yeux.
Peau	Peut causer l'abrasion de la peau.
Inhalation	Peut causer la toux et le souffle court. Peut affecter la capacité pulmonaire.
Ingestion	Peut causer des nausées et le vomissement.

• EXPOSITION À LONG TERME

Cancérogène	Aucun.
Effets tératogènes et/ou autres	Aucun.
Sensibilité épidermique	Un contact prolongé peut causer une abrasion cutanée.
Sensibilité respiratoire	La poussière, en présence de hautes concentrations, peut être

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



	légèrement irritante pour les voies respiratoires
Matériaux synergiques	Aucun.

SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE

PROTECTION PERSONNELLE

Vue, visage et mains	Lors de l'utilisation de la suspension, il est recommandé d'utiliser de façon systématique une protection standard pour les yeux et la figure.
Protection respiratoire	Lorsque requis, utiliser un respirateur approuvé pour la poussière (OSHA CFR1910.134).
Ventilation	Ne pas utiliser le produit sans une ventilation adéquate. (OSHA 29CFR1910.94) (OSHA 29CFR1910.1000) (OSHA CFR1910.213) (OSHA 1910.243). Utiliser une ventilation locale adéquate ainsi qu'une ventilation de sortie mécanique.
Ouïe	Comme requis en accord avec : OSHA 1910.215.
HMIS	Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0

SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement	Prendre les précautions standards pour les poussières/particules.
Élimination des résidus	La disposition doit être en accord avec les règlements fédéraux, provinciaux et/ou municipaux. Incinérer sous des conditions approuvées et contrôlées.

SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposage	Aucune disposition spéciale.
Manutention	Éviter la formation de poussière.
Classification Relative à l'expédition	<ul style="list-style-type: none"> • Dénomination d'expédition DOT: Non réglementé. • Dénomination d'expédition TDG/UN: Non réglementé. • Numéro UN: Non réglementé. • Classe de danger: Non réglementé. • Groupe d'emballage: Non réglementé. • Exemption TDG: Non réglementé. • Étiquette: Non réglementé. • Classe IATA: Non réglementé. • Classe IMDG: Non réglementé.
•DOT• Classes de danger	
Classement HMIS	Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0



SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

Impact environnemental et Distribution	Non établi.
Persistance et Dégradation	Non établi.
Toxicité	Non établi.
Impact des effluents traités	Non établi.

SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

• RÉGLEMENTATIONS EC:

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.
 CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Aucune.
 SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Chronique.
- Section 313: Poudre de carbure de silicium.

STATUS RCRA: Non réglementé.

• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Classification WHMIS: Non réglementé.

Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



TERMINOLOGIE

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Service

CFR: Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

DOT: Department of Transportation (USA)

DSL: Domestic Substance List

HMIS: Hazardous material information sheet

IARC: International Agency for Research and Cancer

LC: Lethal Concentration

LD: Lethal Dosage

MSHA: Mine Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

NTP: National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

PEL: Permissible exposure limit.

STEL: Short term exposure limit.

TDG: Transportation of Dangerous Goods

TLV: Threshold limits value.

TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Time-weighted average

USEPA: United States Environmental Protection Agency

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System